

Conditions générales de vente – Tech-Angels SAS  
Dernière mise à jour : 16 mai 2014

#### ARTICLE 1 – OBJET :

Toutes les ventes de Tech-Angels qu'il s'agisse de ventes de matériels, de licences de logiciels, de maintenance et de prestations de services en général sont faites exclusivement aux présentes conditions générales de vente. Les renseignements figurant dans les catalogues, prospectus ou autres documents techniques et publicitaires ont seulement une valeur indicative.

Toute commande ferme et acceptée par Tech-Angels implique pour le client l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente nonobstant toutes clauses et stipulations contraires figurant notamment sur la correspondance ou tout autre document du client sauf dérogation expresse acceptée par écrit par Tech-Angels.

#### ARTICLE 2 - DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Toute question relative aux présentes Conditions Générales, ainsi qu'aux commandes et contrats qu'elles régissent et de leurs suites, sera régie par le droit français.

Tous les documents échangés doivent être en français. En cas de difficulté d'interprétation d'un document entre sa version française et toute autre version, sa version française prévaudra.

En cas de litige, tout différend ayant trait aux présentes conditions générales, ainsi qu'aux commandes et contrats qu'elles régissent et de leurs suites, sera de la seule compétence du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social de la société Tech-Angels, même en cas de référé, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

#### ARTICLE 3 – LIVRAISON :

Les délais de livraison annoncés par Tech-Angels ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les dépassements de délais de livraison ou les livraisons partielles ne peuvent donner lieu au versement de dommages et intérêts pour quelque titre que ce soit ni à une retenue, ni à une annulation des commandes en cours.

Toutefois, si quinze jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception par le client à Tech-Angels, les marchandises ou services commandés ne sont pas livrés, pour toute autre cause que celle résultant d'un cas de force majeure ou d'un cas échappant au contrôle de Tech-Angels, la vente pourra alors être annulée par l'une ou l'autre partie.

Le client pourra obtenir restitution de son acompte éventuel à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers Tech-Angels.

#### ARTICLE 4 – LOGICIELS :

Le client dispose d'une licence d'utilisation non exclusive et non transférable des logiciels. La propriété intellectuelle du programme et des documents fournis n'est pas cédée au client et appartient à l'auteur du logiciel. Le client s'engage à strictement respecter les droits de la propriété intellectuelle. Toute copie ou reproduction non autorisée des logiciels est strictement interdite sur quelque support que ce soit.

Tech-Angels ne garantit pas que l'adjonction ultérieure de matériels périphériques ou de dispositifs complémentaires n'impliquera pas des modifications des logiciels ou leur remise en cause.

Le client a procédé sous sa propre responsabilité ou avec l'assistance de ses conseils, à la détermination de l'usage et des limites des produits commandés. En conséquence, il est seul responsable de leur adéquation à ses besoins, et de l'atteinte de ses objectifs.

Il lui appartient en particulier de veiller à :

- a) disposer du personnel qualifié,
- b) prendre en charge la mise en place de procédures de contrôle, de sauvegarde et de secours,
- c) s'assurer que les structures de son entreprise sont à même d'intégrer et de supporter les changements apportés par les nouvelles méthodes.

#### ARTICLE 5 – PRIX :

Les prix des marchandises et prestations de services sont ceux du tarif en vigueur au jour de la réception de la commande par Tech-Angels. Les prix sont exprimés Hors Taxes en EUROS.

#### ARTICLE 6 – FACTURATION :

Sauf stipulation contraire de Tech-Angels :

- a) La facturation des marchandises est effectuée dès leur réception par le client.
- b) Dans le cas d'une commande de prestation de services avec engagement seul de moyens, la facturation sera réalisée à l'avancement, de manière mensuelle, avec justification du temps passé.
- c) Dans le cas d'une commande de prestations de services avec engagement de résultat :  
Pour un montant supérieur à 10.000€ HT :
  - Tech-Angels facture un acompte de 20% à réception de la commande du client,
  - Les facturations suivantes sont déclenchées à chaque recette intermédiaire. Leur montant est déterminé en fonction de la proportion de l'étape concernée dans le budget global.
  - Le solde est facturé à l'acceptation de la recette définitive globale.Pour un montant inférieur à 10.000€ HT, la facturation est effectuée à l'acceptation de la recette définitive globale. Les recettes et livraisons de documents sont réputées approuvées sans réserve formulée dans un délai de huit jours ouvrés.

#### ARTICLE 7 – PAIEMENT :

Le paiement devra intervenir au lieu du siège social de Tech-Angels. Tout paiement effectué à l'ordre de représentants ou agents de Tech-Angels n'a pas un caractère libératoire.

Sauf stipulation contraire de Tech-Angels :

- a) Les factures sont payables à 30 jours nets, date facture.
- b) Sans préjudice de tous autres droits et recours de Tech-Angels, les sommes impayées par le client à leur échéance donne lieu au d'intérêts de retard calculés par application aux montants impayés du taux de 12% annuels et au paiement des frais engagés par Tech-Angels pour recouvrer sa créance.
- c) En cas de défaut de paiement par le client de l'une quelconque des échéances, Tech-Angels se réserve également le droit d'annuler les commandes non exécutées du client ou d'en suspendre l'exécution. Toute réclamation faite au titre de la facturation doit être effectuée dans les 15 jours de cette dernière. Au-delà, la facture sera considérée comme irrévocablement acceptée dans son intégralité par le Client.

#### ARTICLE 8 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Il est expressément convenu que Tech-Angels se réserve la propriété des logiciels et codes sources livrés jusqu'au paiement intégral du prix en principal, intérêts et tous frais accessoires (Loi du 12 mai 1980). Les risques sont cependant transférés au client dès la signature du Bon de Livraison, Tech-Angels étant subrogé dans les droits du client à l'égard de ses assureurs.

En cas de non-respect par le client d'une des échéances de paiement ou en cas de violation quelconque de la présente clause de réserve de propriété, Tech-Angels, sans perdre aucun de ses autres droits et sans aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au client, peut exiger la restitution des produits aux

frais du client jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements.

En outre, en cas de non-respect par le client d'une des échéances de paiement ou en cas de violation quelconque des dispositions du présent article, Tech-Angels peut, sans délai, déclarer résilié, si bon lui semble, le contrat de vente correspondant par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### ARTICLE 9 : OBLIGATIONS DE TECH-ANGELS

Tech-Angels s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Tech-Angels ne répond que d'une obligation de moyen.

#### ARTICLE 10 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Dans le cadre du Service « Slots », Tech-Angels recommande au Client de lire le contrat de déontologie accessible sur le Site OVH (fournisseur des infrastructures matérielles et réseau de Tech-Angels) et de respecter ces règles pour toute communication sur Internet.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. Tech-Angels dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client ou générés par le Client lui-même. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de Tech-Angels.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

#### ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Service, le Client est informé que Tech-Angels collecte des données personnelles le concernant, qui font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, à des fins de gestion de la relation client et de respect des obligations légales et réglementaires.

Afin de permettre aux filiales de Tech-Angels d'assurer l'assistance et la maintenance du Service, le Client reconnaît et accepte que les données personnelles le concernant soient transférées par Tech-Angels à ses filiales, y compris en dehors de l'Union Européenne. Celles-ci ne pourront toutefois accéder à ces données personnelles que pour s'acquitter de certaines fonctions indispensables à la fourniture du Service, dans le strict respect des droits du Client en matière de protection des données personnelles.

Les données personnelles du Client ne sont en aucun transmises à des tiers à l'exclusion des Services pour lesquels la communication des données est nécessaires à la bonne réalisation du Service (ex : transmission au Bureau d'enregistrement des données du titulaire d'un nom de domaine).

Tech-Angels pourra également transmettre les informations personnelles du Client à la demande des autorités judiciaires et / ou administratives dans le cadre d'une réquisition judiciaire émise par une autorité compétente.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant par courriel à l'adresse électronique : [admin@tech-angels.fr](mailto:admin@tech-angels.fr) ou encore par courrier postal à l'adresse :

Tech-Angels SAS, 34 l'orée du village, 60820 Boran sur Oise, France.

Le Client reste exclusivement et entièrement responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il

effectue pour son propre compte et s'engage, pour ce qui concerne lesdites données, à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à procéder à toutes formalités préalables adéquates auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

En application des dispositions de l'article 34 bis de la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, il appartient au Client fournissant au public des Services des communications électroniques sur les réseaux de communications électroniques ouverts au public et mettant en œuvre un traitement de données à caractère personnel tel que défini par la loi précitée, de notifier sans délai à la CNIL toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des données à caractère personnel.

De plus, dans l'hypothèse où cette violation serait susceptible de porter atteinte aux données à caractère personnel ou à la vie privée d'un de ses clients ou d'une autre personne physique, il appartient au Client d'en avertir l'intéressé également, dans les conditions prévues à l'article 34bis de la loi du 6 janvier 1978.

Enfin il incombe au Client fournissant des Services de communications électroniques de tenir à jour un inventaire des violations de données à caractère personnel, notamment de leurs modalités, de leur effet et des mesures prises pour y remédier et de le conserver à la disposition de la CNIL.

Dans tous les cas où des données du Client sont traitées par Tech-Angels en tant que sous-traitant au sens de la loi du 6 janvier 1978, il est rappelé que Tech-Angels n'agit que sur instructions du client et sous la responsabilité de ce dernier. Tech-Angels assure dans ce cas la sécurité et la confidentialité des données concernées dans les conditions définies dans l'article 13 des présentes.

#### ARTICLE 12 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

La nullité de l'un quelconque des articles du présent contrat n'emportera pas la nullité de l'ensemble du contrat. Tous litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes et de ses suites seront soumis au Tribunal de Commerce de Compiègne même en cas référé.